

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Contact:

Mario Joseph, avocat et gestionnaire, Bureau des Avocats Internationaux, <u>mario@ijdh.org</u>, +509 3701 9879 (créole haïtien, français, anglais)

Sandra Wisner, Institute for Justice & Democracy in Haiti, sandra@ijdh.org, +509 44 39 3836 (anglais, français)

Des avocats dénoncent le manque de coopération de l'ONU dans les poursuites en matière de paternité et de pensions alimentaires pour enfants contre les casques bleus de l'ONU

(Boston et Port-au-Prince, le 14 janvier 2019) – Les avocats des mères haïtiennes qui ont déposé des actions en pensions alimentaires pour enfants contre les casques bleus de l'ONU <u>aujourd'hui</u> ont critiqué l'approche de l'ONU comme étant « non réceptive, non coopérative et opaque ». L'ONU s'est engagée à fournir une assistance et une coopération judiciaire dans de tels cas, mais dans une lettre adressée à Jane Connors, avocate des droits des victimes de l'ONU, des avocats du Bureau des avocats internationaux (BAI) et de l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti (IJDH) ont démontré comment le « manque de suivi de l'ONU dans son engagement envers les victimes a rendu l'obtention de justice presque impossible pour nos clients ».

La lettre démontre que l'ONU a refusé de fournir des preuves en sa possession, telles que le résultat de tests ADN qui sont vitaux pour la cause des mères, et viole une ordonnance d'un tribunal haïtien l'obligeant à le faire. Elle précise que l'ONU a également contourné les avocats des victimes en communiquant directement avec les victimes avec des informations critiques à leurs cas, leur refusant l'aide de leurs avocats en violation de la loi haïtienne. L'approche de l'ONU « envoie un message alarmant de manque de respect pour le système judiciaire haïtien et l'État de droit », affirme la lettre.

« L'ONU fait de grandes déclarations sur le soutien de la dignité et des droits des victimes d'exploitation et d'abus sexuels commis par les casques bleus, mais depuis plus de deux ans, elle n'a pas réussi à partager des preuves critiques dans les procès de ses clients ou à fournir une assistance adéquate à ces femmes et enfants » a déclaré Maître Mario Joseph de la BAI, qui représente les mères des enfants abandonnés par les soldats des Nations Unies.



Les victimes d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) commis par des soldats du soutien de la paix de l'ONU ont le droit de présenter des demandes d'aliments pour enfants devant les tribunaux nationaux. Conformément à l'Accord entre l'ONU et le Gouvernement haïtien concernant le statut de l'opération des Nations Unies en Haïti et aux politiques de l'ONU, l'ONU est tenue de coopérer à ces actions en justice. Il y a dix-huit mois, l'ONU a également nommé une défenseure des droits des victimes pour « veiller à ce que le plein effet des lois locales, y compris les recours pour les victimes, soit appliqué » dans les cas d'EAS commis par des casques bleus. La politique de l'ONU en matière d'assistance aux victimes exige également que l'organisation fournisse aux victimes de l'EAS une assistance individualisée appropriée, y compris des soins médicaux et un soutien pour les besoins matériels immédiats des victimes.

« L'ONU n'a fourni qu'une assistance temporaire et inadéquate à certains de nos clients, tout en la refusant à d'autres, et n'a pas expliqué le raisonnement qui sous-tend ses décisions », a déclaré Sandra Wisner, avocate à l'IJDH. La lettre précise que de nombreuses victimes « vivent dans des situations extrêmement précaires depuis un certain temps ; plusieurs enfants ont de graves problèmes de santé, tandis que d'autres familles sont sans abri ».

La critique d'aujourd'hui fait suite à plus de deux ans de plaidoyer de la part de la BAI et de l'IJDH pour obtenir la coopération de l'ONU dans les affaires de pensions alimentaires pour enfants en Haïti, et survient plus de neuf mois après que Jane Connors, défenseure des droits des victimes, <u>ait rencontré les femmes en question</u> pour entendre directement d'eux de leur situation et de leurs revendications judiciaires, et pour les assurer que l'ONU s'engage envers elles et poursuivra le dialogue avec la BAI dans cette voie.

###